

Assainissement de l'AI!

Il est indispensable d'assainir l'AI en temps voulu et de ne pas perdre de vue les objectifs de la révision.



Roland A. Müller est membre de la direction de l'Union patronale suisse.

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement son message sur le second train de mesures de la 6^e révision de l'assurance-invalidité. Ce projet 6b doit parachever la réalisation du mandat légal de l'assainissement l'AI, par le biais d'économies essentiellement. Avec la révision 6a, il a pour but de rétablir la santé financière de l'AI dès 2018, c'est-à-dire à l'expiration de la période de majoration temporaire de la TVA. Il doit en outre assurer d'ici à 2025 le remboursement intégral des dettes de l'AI (15 milliards fin 2010) auprès du fonds AVS. La révision 6b devrait entrer en vigueur en 2015.

Prévisions optimistes

Dans la suite des débats, la grande question va consister à savoir si les mesures prévues par le Conseil fédéral dans son message sur la révision 6b réussiront vraiment à assainir durablement l'AI. Son nouveau projet réduit en effet le potentiel d'économies de 375 millions de francs (moyenne annuelle 2015–2025) par rapport à la version soumise à consultation. S'il faut pourtant, au-delà de l'équilibre des comptes, impérativement assurer d'ici à 2025 l'élimination des 15 milliards de francs de dettes, alors les paramètres fondamentaux du compte de l'AI devront évoluer bien plus favorablement qu'on ne l'a admis jusqu'ici. Le nouveau potentiel d'économies présenté est certes moins élevé parce qu'un certain nombre d'économies ne figurent plus dans le message bien qu'elles doivent être matérialisées (100 millions seront ainsi économisés hors

message, c'est-à-dire sans modifications de lois). Cela dit, le Conseil fédéral table à l'évidence sur des prévisions optimistes concernant aussi bien le succès de la révision 6a de l'AI que l'évolution économique et démographique, prévisions qui demandent à être confirmées.

Important changement de système

Il faut saluer le fait que le message reprend tous les éléments majeurs du projet soumis à la procédure de consultation. Un point très important est l'introduction d'un nouveau système de rentes linéaire, qui doit éliminer les effets de seuil. Il en résultera que les bénéficiaires de rentes AI ne se trouveront pas plus mal lotis en prenant une activité (à temps partiel) et en subissant de ce fait une diminution de leur rente. Car travailler doit rester payant! Manifestement, le Conseil fédéral ne souhaite pas compromettre cette modification importante du système des rentes en taillant trop massivement dans les rentes actuelles. Pour autant, il ne doit pas perdre de vue les objectifs d'assainissement de l'AI.

D'un excès à l'autre? Après avoir, dans le passé, souvent péché par pessimisme dans ses projections concernant surtout l'AVS, le Conseil fédéral semble tomber aujourd'hui dans le travers opposé. Reste ainsi à vérifier que les diverses mesures visant à réduire les rentes actuelles conduiront au succès annoncé. En tout cas, l'objectif du volet 6a de la révision de l'AI consistant par exemple à supprimer 12 500 rentes pondérées grâce à la réinsertion paraît ambitieux. Ce n'est que si ces incertitudes sont dûment prises en considération dans les calculs du Conseil fédéral, ou accompagnées de réserves suffisantes, qu'on peut le suivre également sur sa nouvelle ligne d'économies restreintes. Reste que l'assainissement de l'AI doit être réalisé dans les délais prévus. ■

Photo: Rob Lewis